



Association L'Alternateur
17, rue du Barri
04140 Seyne les Alpes
N° W043005678

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire

Le 14 février 2021, à 12h30, s'est tenue l'AGE de l'association l'Alternateur.

Participants

- Présents: 15 adhérents
- Représentés: 13 pouvoirs
- Nombre d'adhérents: 47

Le quorum étant atteint, l'AG peut se dérouler

Ordre du jour : Modifications des statuts

1) Article 4 - Sièges sociaux

Le siège social est fixé à :

17, rue du Barri
04140 Seyne

2) Article 6 - Composition

L'association est composée des :

- Membres adhérents annuels : ils participent activement à la vie de l'association et aux activités régulières. Ils doivent s'acquitter de l'adhésion annuelle. Ils ont le droit de vote à l'assemblée générale.

- Membres adhérents ponctuels : ils participent à un événement ou prennent des consommations dans l'espace café sans avoir d'adhésion annuelle et doivent s'acquitter d'une adhésion ponctuelle. L'activité commerciale de l'espace café n'étant pas fiscalisée, les consommations ne pourront être servies qu'à condition d'être adhérent à l'association.

3) Article 7 - Admission et adhésion

L'adhésion annuelle valable du 1er septembre au 31 août et ceci, quelle que soit la date de la première adhésion. Le montant en est fixé chaque année lors de l'assemblée générale, et précisé dans le règlement intérieur. L'adhésion ponctuelle est valable une journée.



9.2 Fonctionnement

Le-a salarié-e peut-être invité-e à participer au CA, sans droit de vote mais avec une recherche de réflexion et d'échange.

4) Article 10 - Prise de Décisions

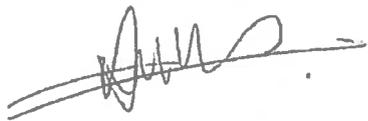
Ajout : En cas d'échec du processus de consentement, la décision est remise à plus tard, ou prise à la majorité des 2/3.

5) Article 12 - Assemblée Générale Ordinaire

Pour la validité des décisions, l'assemblée générale extraordinaire doit réunir au moins les deux tiers des membres présents ou représentés ayant droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, il sera procédé une deuxième assemblée convoquée dans la ½ heure qui suit et qui statuera à la seule majorité des présents ou représentés, quel que soit leur nombre.

Fait à Seyne, le 14 février 2021

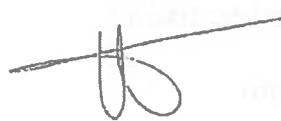
Marion Antonelli



Myriam Bruyère



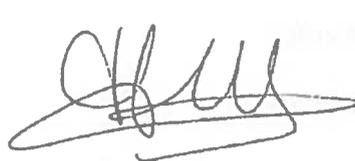
Isabelle Dalban



Cécile Garbay



Prisca Perin



Vincent Fluchere



Antoine Messiale



Françoise Ciaravola

